

Livret d'accueil

de

l'alternant

Version de diffusion

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	PRESENTATION IRC SUD	4
2.1	Notre démarche et nos outils.....	4
2.2	L'équipe IRC SUD	4
2.3	Informations pratiques.....	5
2.3.1	Horaires.	5
2.3.2	Situation géographique.....	5
2.3.3	Vie dans l'entreprise	6
2.3.4	Description des locaux et du matériel.....	6
2.3.5	Accès au centre.	6

1 INTRODUCTION

Toute l'équipe IRC SUD est heureuse de vous accueillir dans le cadre de la formation que vous allez effectuer en son sein.

Ce livret d'accueil a pour vocation

- de vous inscrire dans le dispositif de formation que vous allez entamer avec nous,
- de vous donner les informations et les repères nécessaires au parcours de formation que vous intégrez,
- de vous aider dans les premiers contacts et premières interactions avec tous vos interlocuteurs.
- vous présenter le règlement intérieur dont vous devrez prendre connaissance avant de le signer.

2 PRESENTATION IRC SUD.

2.1 Notre démarche et nos outils

S'agissant des formations à l'écosystème de la relation client, notre démarche a pour socle deux axes principaux :

Les 2 P = Professionnel + Pédagogie

Professionnel :

En situation réelle de travail en entreprise, pour acquérir vos compétences professionnelles, vous êtes mis en situation réelle de travail. Simulations mises en œuvre, observation, immersion en plateau opérationnel, etc...

Les formations se déroulent en partie sur des plateaux techniques qui reproduisent les conditions de production d'une véritable entreprise avec le matériel et les équipements qu'elle utilise couramment.

Pédagogie :

Un parcours personnalisé et progressif. Pour ne pas perdre de temps, les formations démarrent et votre parcours de formation est construit en fonction de ce que vous savez déjà. Pour être plus efficace, il tient compte de votre manière d'apprendre. Si vous rencontrez des difficultés, vous bénéficierez d'un soutien pédagogique.

Le rythme d'apprentissage se fait progressivement, en fonction d'évaluations régulières qui permettent de mesurer ce que vous avez acquis.

Nos outils :

Pour votre formation, votre centre met à disposition des salles de formations équipés en fonction des pédagogies pratiquées (essentiellement axées sur la Relation Client).

Chaque formation est élaborée autour de pédagogies dispensées par des formateurs issus du monde professionnel du métier dans lequel vous êtes formé. De plus un découpage de la pédagogie est effectué en plusieurs modules, donc plusieurs intervenants. Cet effet vous donne l'assurance que IRC SUD veille aux savoirs qui sont dispensés pour vous, au mieux de vos besoins, par la diversité et pour valoriser votre progression.

2.2 L'équipe IRC SUD

Vos principaux interlocuteurs en dehors des intervenants sont :

Fatima ABDOU : 04 13 42 27 91 ou 06 12 61 93 71

Rémi LOPEZ : 04 13 42 27 91 ou 06 58 97 62 10

Alain GUETTAF : 04 13 42 27 87 ou 06 18 14 16 70

2.3 Informations pratiques

2.3.1 Horaires.

A priori, les formations déroulent du lundi au vendredi, de 8h30 à 1200 et de 13h00 à 16h30.

Ces horaires sont susceptibles de subir des modifications.

En période en entreprise, les horaires de l'entreprise d'accueil s'appliquent.

2.3.2 Situation géographique

La formation se déroulera

6 rue Anne Gacon

Village d'Entreprises Saint Henri - porte 206

13016 Marseille.

D'autres lieux peuvent être ponctuellement utilisés, notamment en phase d'immersion.

Ils vous seront communiqués le cas échéant.



2.3.3 Vie dans l'entreprise

Les règles d'hygiène, de sécurité et de vie en collectivité dans les locaux de formation et d'hébergement sont fixées par le **règlement intérieur, annexé à ce livret** et que vous avez ou allez signer après en avoir pris connaissance. Afin d'assurer l'application de ces règles et veiller au bon état des installations et du matériel, des visites périodiques seront effectuées dans les locaux mis à votre disposition.

Le centre est confié aux bons soins de ses utilisateurs dont vous faites partie.

Outre les consignes de sécurité, il existe des règles :

- d'hygiène, à ce titre, par exemple, il est formellement interdit d'introduire sur le centre boissons alcoolisées, substances toxiques ou objets soumis à réglementation légale ;
- de circulation des véhicules ou des personnes, vous devez respecter les règles de stationnement afin de ne pas entraver l'accès des secours.
- de tenue, comme dans tout lieu public, une tenue correcte est exigée, elle doit de plus être conforme aux nécessités de chaque métier.
- propreté des locaux, l'entretien des salles de cours est l'affaire de tous ses utilisateurs.

Il vous incombe donc, à vous stagiaire, sous la responsabilité de votre formateur de les respecter. De même, par égard pour chacun, une attitude professionnelle doit guider votre comportement.

2.3.4 Description des locaux et du matériel.

Les stagiaires ont à disposition trois salles de formation et une salle de pause avec réfrigérateurs, micro-onde,... Une visite est prévue lors de la première journée.

2.3.5 Accès au centre.

Le mail de convocation vous a précisé les modalités reprises ci-dessous.

Pour vous rendre dans nos locaux vous devrez si vous êtes en transport en commun partir de la station de métro « Bougainville » et prendre la ligne de bus 25 - descendre à l'arrêt « **Roussin Barnier** » et remonter vers le rond-point en direction du village entreprise Saint Henri. Ou la ligne 36 ou 36B ou 96 et descendre à l'arrêt « **Eydoux Pelouque** », et remonter vers le chemin de la Pelouque en direction du Village d'entreprises de St Henri

Un parking est accessible devant les locaux pour les personnes véhiculées.

Nos locaux sont accessibles aux personnes handicapées. Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap, **Rémi Lopez 06 58 97 62 10** pour évaluer les éventuelles dispositions spécifiques à mettre en œuvre au regard de votre situation personnelle.

Afin de vous restaurer lors de votre pause déjeuner, une salle de pause est à votre disposition avec, frigo et micro-ondes, vous avez aussi la possibilité de vous faire livrer.

Le centre commercial Grand Littoral est à proximité et celui-ci vous donne accès aux différents fast food et autres lieux de restauration.

3 AIDES AUX APPRENTIS.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations sur des aides auxquelles vous pouvez prétendre. Cette liste n'est pas exhaustive, au cours des différents échanges avec l'équipe pédagogique et l'équipe administrative nous y reviendrons.

N'hésitez pas à nous solliciter directement pour évoquer votre situation et vos besoins éventuels.

Votre contrat en alternance est un contrat de travail entre vous et l'entreprise qui vous a recruté(e). Vous bénéficierez ainsi des avantages de l'entreprise, lorsqu'il y en a.

Carte d'étudiant des métiers

Les apprentis en alternance possèdent une **carte d'étudiant des métiers**, elle peut servir dans toutes les régions en France. Nous vous la remettons dès le premier mois de la formation, si vous nous fournissez une photo.

Différentes réductions de tarifs sont accordées grâce à cette carte :

- frais de transport, (RTM)
- restauration rapide
- activités sportives et culturelles.

La carte permet également d'avoir accès aux logements et aux restaurants universitaires.

Permis de conduire

Si vous souhaitez passer votre **permis de conduire**, une **aide de 500 €** est possible, et ce quels que soient les frais totaux engagés par l'alternant.

À noter :

- l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;
- elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;
- elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.

Logement

Par ailleurs, **il existe de nombreuses aides à destination des alternants**

Garantie Visale : Action Logement facilite l'accès au logement en se portant garant auprès du propriétaire.

- Avance LOCA-PASS : l'aide finance la caution des futurs alternants au moment de leur entrée au sein du logement choisi. Les aides Loca-Pass

Il s'agit d'un prêt pour payer le dépôt de garantie exigé par le bailleur. Les jeunes de moins de 30 ans, embauchés en alternance dans le secteur privé peuvent bénéficier de ce prêt. Il n'y a pas de frais de dossiers à payer. Les bénéficiaires du prêt sont exempts d'intérêt. La recherche de logement pour les apprentis locataires est donc facilitée par cette aide.

Comment ça marche ? Le montant maximum avancé est de 500€. Ensuite, l'étudiant en contrat d'apprentissage a 36 mois pour rembourser ce prêt gratuit. L'autre avantage de cette garantie c'est qu'en cas d'impayés, elle rembourse jusqu'à 18 loyers au propriétaire du logement et ce sur une durée de 3 ans.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

Les apprentis locataires bénéficient de l'**APL ou Aide Personnalisée au Logement**. C'est la CAF ou Caisse d'Allocations Familiales qui est chargée de verser cette aide. En fonction des régions et des situations, cette allocation sera plus ou moins importante. Elle est le plus souvent revalorisée pour les apprentis.

L'aide Mobili-Jeune

À part l'APL, l'État accorde aussi l'aide au logement Mobili-Jeune pour les apprentis des entreprises privées non agricoles. Cette allocation ne peut pas excéder 100 euros mensuellement et ne va pas au-dessous de 10 euros.

Le loyer, le salaire et le montant des APL reçues sont pris en compte lors du calcul de ce type d'aide. Cette aide au logement concerne les apprentis des entreprises privées non agricoles. Elle concerne les jeunes embauchés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Cette aide doit être sollicitée lors du premier semestre de la formation.

La prime d'activité

Les apprentis peuvent demander la prime d'activité dans les circonstances suivantes :

- revenu net mensuel d'au moins 893,25 euros
- 18 ans et plus
- au moins trois mois d'ancienneté au travail (prime chiffrée sur la base des trois salaires précédents)

Cette prime n'est pas à proprement parler destinée à financer votre loyer mais elle peut néanmoins servir à cela.

Vous trouverez ci-dessous quelques liens pour vous aider à les découvrir

<https://www.la-wab.fr/blog/2021/05/10/aides-pour-les-alternants-le-recap-2021>

- alternant.actionlogement.fr.
- visale.fr
-

Enfin, une aide financée par les OPCO nous permet de vous mettre à disposition un ordinateur portable, dès votre entrée en formation.

L'équipe IRC est à votre écoute.